Image not found or type unknown

Accident avec plaie de la rétine petite fille 8 ans

Par **Matmat56**, le **10/03/2019** à **00:44**

Bonjour.

L'assurance a demandé une expertise médicale avec un médecin expert généraliste. Alors qu'il fallait voir un médecin expert ophtalmologue.

Le medecin expert generaliste a supputé l'avis d'un médecin expert ophtalmologue. Mais ce médecin expert n'a pas vu ma fille pour faire son compte rendu et a minimisé son accident alors que le medecin expert généraliste avait un peu mieux mesuré la gravité dans le temps du risque...

J'ai refusé le procès verbal de l'assurance et demandé une expertise avec ce medecin expert généraliste ai je bien fait ?

Alana (ma fille) a été griffé a l'œil par un chat.

Le 1er medecin (maison medical urgence de garde) qu'elle a vue a dit que sa allait.

Le 3eme jour notre medecin traitant a vue qqch de grave .Alana a vue un ophtalmologue dans l'heure (grace a mon medecin traitant) il a détecté une plaie.alana a du se rendre aux urgence et le lendemain etre opéré pour exploration. Elle a eu le globe occulaire percé elle avait plus beaucoup de liquide dans l'œil. Le vitre transpercé et la rétine troué. Elle a eu un Anesthésie générale.

Ensuite cette operation n'a pas suffit elle a du subir du laser pour solidifié les cicatrices et éviter un décollement de rétine .

Le 1er essai sans AG une catastrophe très douloureux pleure ...séance arrêté et non réglé (demande du spécialiste)

Elle a été envoyé a nantes a la clinique de l'oeil. Pour encore une AG et seance de laser.

Aujourd'hui alana ne supporte plus la lumière intense.

A des flashs dans l'oeil blessé à longueur de journée

Et des douleurs lorsque sa tête bouge trop ou a la tête en bas.

Elle risque de perde la vue a tout moment .un décollement de rétine.

Voilà son accident les soins operations et les risques.

Merci de nous aider pour une indemnisation juste pour Alana.

Qu'adviendra t-il de la suite si a 20 ans elle perd son oeil?

Si a 45 ans elle le perd si elle ne peux plus exercer son futur métier ...

Par **Chaber**, le **10/03/2019** à **11:19**

bonjour

Je comprends votre situation. Vous avez été un peu maladroite pour une revisite chez l'expert de l'assureur. Il eut été préférable de prendre un expert indépendant à vos frais

Défendez-vous votre fille seule sans être assistée.?

En matière corporelle la prescription est de 10 ans pour une aggravation.

Consultez donc régulièrement un spécialiste pour pouvoir revendiquer cette aggravation. Mais je suis certain que vous le ferez

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés